



COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°22-10

L'an deux mille vingt deux, à 10h00

Le 23 février, à LONGWY

Date de convocation	10 février 2022
Nombre de délégués:	
● Titulaires	51 Titulaires
● Suppléants	51 Suppléants
● Présents	25 Présents
● Votes par procuration	1 votes par procuration

Quorum en période d'urgence sanitaire :18

Étaient présents :

M. Bruno CUNY (représente M BESSADI)

M. Philippe CLAUDE

M. Jean François GOSSET

Mme Inès DE MONTGON

Mme Véronique CASTRONOVO

Mme Edith COLIN

M. Bernard DEKENS (pouvoir de M PAULET)

Mme Dominique FLORES

M. Christian MAGISSON (représente Mme OLIVIER)

M. Sébastien ROUSSEAU

M. Hervé CORVISIER

M. Michel LALLEMAND

M. Yvon HUMBLLOT

M. Jean SIMONIN

M Gery TRONÇON

M Jean François VALLOIRE

M. Dominique COLLIN

M. Alain DUPOMMIER

M. Claude VALDENNAIRE

M. Eric GILLARDIN

M Michel NORMAND

M. Pierre Emmanuel FLOCKS

Mme Danièle COMBE (représente M VAUTRIN)

Mme Dominique HUMBERT

Mme Pascale GAILLOT

Objet de la délibération :

DELEGATION DE COMPETENCE GEMAPI - PROJET AGECE - AVENANT N°3 DE MAITRISE D'OEUVRE

Résultat du vote
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°22-10

Objet de la délibération :

DELEGATION DE COMPETEN GEMAPI - PROJET AGECE – AVENANT 3 DE MAITRISE D'ŒUVRE

Le projet Aménagements de gestion des écoulements de Contrexéville (AGEC) vise à protéger Contrexéville contre les inondations et à restaurer le Vair et le ruisseau de Suriauville en amont de Contrexéville.

Ce projet avait initialement été lancé par la Commune de Contrexéville et la maîtrise d'œuvre en a été confiée au Cabinet SAFEGE. En 2018, AGECE a été transféré avec la compétence GEMAPI à la Codecom Terre d'Eau, qui l'a délégué à l'EPAMA-EPTB Meuse.

A la reprise du projet par l'EPAMA - EPTB Meuse, l'avenant n°01/2019 a permis d'acter l'état d'avancement du projet et les missions de maîtrise d'œuvre restantes à réaliser.

Le projet AGECE a connu une importante période d'arrêt.

L'avenant n°02/2020 a permis la mise à jour du dossier d'avant-projet (AVP) qui avait été validé en 2013 et nécessitait d'être actualisé afin notamment de tenir compte des évolutions réglementaires et des nouveaux éléments techniques disponibles.

Un certificat de projet délivré par la DDT des Vosges décrit les éléments attendus dans le dossier réglementaire qui sera instruit par les services de l'Etat. Une part importante de ces éléments reste à produire.

Le présent avenant n°3 a donc pour objet de fixer le travail à produire par le maître d'œuvre.

Marché Initial		Mission AVP Mise à jour du rapport	Montant	
			€ HT	€ TTC
Tranche ferme	Technique	Intégration des éléments techniques demandés dans le certificat de projet	1 100,00	1 320,00
	Réglementaire	Intégration des évolutions environnementales et réglementaires ¹	1 950,00	2 340,00
		Intégration des éléments réglementaires demandés dans le certificat de projet	975,00	1 170,00
		Suivi « biodiversité » (présence à 4 séances)	5 876,00	7 051,20
		Intégration des éléments issus du certificat de projet - conformité entre documents existant et nouvelles demandes	1 920,00	2 304,00
		Intégration des éléments issus du certificat de projet - reprise du DLE et basculement en DU	1 920,00	2 304,00
		Intégration des nouvelles exigences (scénarii de références, délimitation zones humides, DIG, ...)	2 865,00	3 438,00
		Recadrage et actualisation - financier du projet	2 412,50	2 895,00
	Planning	Révision du planning	1 275,00	1 530,00
MONTANT TOTAL D'INTEGRATION DES ELEMENTS DU CERTIFICAT DE PROJET			20 293,50	24 352,20

¹ Exemple : étude de fonctionnalité des zones humides

La commission d'appel d'offres AGECE du 09 février dernier a donné un avis favorable à la conclusion de cet avenant.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Le Comité Syndical :

- PREND ACTE de la décision de la CAO « AGECE » du 9 février 2022
- AUTORISE le Président à signer, avec le Cabinet SAFECE, l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre n°3/2022 annexé à la présente délibération ainsi que tous les documents afférents à la mise en œuvre de cet avenant.

Le Président de l'EPAMA

 Bernard DEKENS


